

**D LIB RATION N 2021-22\_058**  
**du conseil d'administration de l'universit  de Franche-Comt **

**S ance en date du 8 f vrier 2022**

**5- Affaires statutaires**

**Point 5.4 – Statut d'usager h berg  par l'Universit  de Franche-Comt **

La d lib ration  tant pr sent e pour d cision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres pr�sents : 21	Suffrages exprim�s : 26
Membres repr�sent�s : 5	Pour : 26
Total : 26	Contre : 0

VU le code de l' ducation, notamment le 8  du IV de l'article L. 712-3, les articles L. 719-4 et L. 811-1,

VU le catalogue des services num riques de l' tablissement,

VU le principe de co-accr ditation des formations.

Cette d lib ration r pond au besoin de l'universit  de Franche-Comt  d'offrir la possibilit    des  tudiants ext rieurs   l' tablissement d'acc der aux ressources d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances de l' tablissement. L'acc s   ces ressources n cessite de les r f rencer dans le syst me d'information et de collecter des donn es personnelles. Par leur h bergement dans le syst me d'information, ils deviennent des usagers de l' tablissement, une cat gorie sp cifique d'usager d nomm e « h berg  ».

La d lib ration cr e le statut d'usager h berg  et fixe la prestation de services num riques attribu e   ces usagers et la r mun ration de service acquitt e en contrepartie. Elle renvoie au catalogue des services num riques de l' tablissement.

Les usagers concern s sont majoritairement :

- des  tudiants d' tablissements co-accr dit s   d livrer un dipl me avec l'universit  de Franche-Comt ,
- des b n ficiaires de formation continue inscrits   des actions courtes (ni certifiantes, ni dipl mantes),
- des  tudiants d' tablissements qui ont sign  une convention avec l'universit  de Franche-Comt 

Le montant annuel de la r mun ration de services acquitt  par l'usager pour l'h bergement dans le syst me d'information et le b n ficiaire des prestations associ es durant l'ann e universitaire en cours est de :

- z ro euros (0,00  ) pour les  tudiants ext rieurs inscrits, parall lement   leur h bergement,   la pr paration d'un dipl me dans un  tablissement d'enseignement sup rieur co-accr dit  avec l'universit  de Franche-Comt    d livrer ce dipl me,
- z ro euros (0,00  ) pour les stagiaires de la formation continue inscrit   une formation courte sans  valuation ni r sultat,

- quatre-vingt-dix euros (90,00 €) pour les autres étudiants extérieurs (ou tout autre montant, prévu par convention avec leur établissement d'inscription à la préparation d'un diplôme).

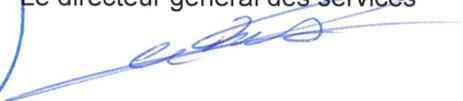
À noter : une délibération similaire a déjà été prise, en 2021, par le CA pour définir le statut Auditeur (CA du 16 mars 2021 N°2020-21\_103).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent, au sein de l'université de Franche-Comté, la création du statut d'utilisateur hébergé, tel qu'annexé.

Besançon, le 11 février 2022.



Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

  
Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 5.4.1 « Statut d'utilisateur hébergé par l'Université de Franche-Comté »

Annexe 5.4.2 « Catalogue des services numériques de l'Université de Franche-Comté »

Annexe 5.4.3 « Formulaire d'inscription en tant qu'utilisateur hébergé »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

## **Le statut d'usager hébergé par l'université de Franche-Comté**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles, [L. 712-2](#), [L. 712-3](#), [L. 712-6-1](#), [L. 718-16](#), [L. 719-2](#), [L. 719-4](#), [L. 811-1](#), [L. 841-5](#) ;*

*Considérant qu'en application de l'article L. 811-1 du code de l'éducation,*

*- les usagers hébergés sont une catégorie d'usagers du service public de l'enseignement supérieur (au même titre que les étudiants, les bénéficiaires de formation continue et les auditeurs) pour lesquels l'établissement met à disposition, notamment, des locaux et des services numériques pour accéder aux ressources d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances ;*

*- il appartient à la présidente de définir les conditions d'utilisation des locaux après consultation du conseil académique en formation plénière,*

*Considérant qu'en application du 8° du IV de l'article L. 712-3, il appartient à la présidente de faire délibérer le CA, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, pour fixer les modalités et conditions d'accessibilité aux enseignements, locaux et services par les usagers.*

*Considérant qu'en application de l'article L. 719-4 du code de l'éducation, il appartient au CA de l'université de fixer le montant des rémunérations de services acquittés par les usagers hébergés, le cas échéant, et les prestations de services afférentes à ce statut.*

### **Article 1 - Définition**

Le statut d'usager hébergé permet à des individus qui n'ont ni la qualité de personnel de l'établissement, ni celle d'usager de l'établissement (étudiants, bénéficiaires de la formation continue, auditeurs) d'être « hébergés » c'est-à-dire référencés par l'université de Franche-Comté dans son système d'information et ainsi d'accéder à un sous-ensemble des prestations de services conférées habituellement automatiquement aux personnels de l'établissement enregistrés dans le système d'information ressources humaines et aux usagers de l'établissement inscrits dans le système d'information scolarité à la préparation d'un diplôme national, d'un diplôme d'établissement, d'un concours ou à des enseignements mis en œuvre par l'établissement.

### **Article 2 - Prestation de services**

L'usager hébergé par l'université de Franche-Comté est référencé dans le système d'information de l'établissement afin de bénéficier notamment de l'accès à certains espaces numériques et physiques d'apprentissage et de documentation, de certains services numériques répertoriés dans le *Catalogue des services numériques* annexé.

De son référencement découle l'attribution notamment de :

- un numéro Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur (INES) d'immatriculation dans le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) le cas échéant (sans qu'il y ait de remontées de ces usagers dans les enquêtes ministérielles relatives aux effectifs propres à l'établissement),
- un compte utilisateur (avec identifiants : login et mot de passe) dans l'annuaire des utilisateurs du système d'information et des services numériques,
- une adresse de messagerie propre aux usagers du domaine @edu.univ-fcomte.fr, une boîte de messagerie et un agenda Zimbra,
- un accès aux services de l'environnement Numérique de Travail (ENT) des usagers,
- un accès à la plateforme d'apprentissage Moodle et aux contenus pédagogiques qui s'y trouvent, en particulier ceux des communautés d'apprentissage ouvertes à tous et ceux de celles qui ouvriront leur espace,
- un accès à la documentation numérique et à l'emprunt de documents dans les bibliothèques universitaires aux documents propre au cycle d'études dans l'enseignement supérieur dont il relève par ailleurs ou, à défaut, du premier cycle,
- un enseignant référent de l'université de Franche-Comté à qui faire part de ses demandes d'accès à des ressources spécifiques en lien avec sa scolarité extérieure à l'établissement.

### **Article 3 - Conditions générales et spécifiques d'utilisation des services et restrictions**

L'utilisation des services par l'utilisateur hébergé est soumise :

- ❑ Au respect des conditions générales d'utilisation des services numériques prévues par la charte des utilisateurs de services numériques,
- ❑ Au respect des conditions particulières d'utilisation de chacun des services qui sont fixées, le cas échéant, par les chartes des utilisateurs de chacun des services.

La signature des chartes des utilisateurs par l'utilisateur hébergé, qui atteste de sa bonne compréhension et de son engagement à les respecter, est un préalable à l'ouverture de l'accès à ces services.

L'utilisateur hébergé par l'Université de Franche-Comté ne peut être inscrit dans le cas de cet hébergement :

- aux éléments pédagogiques des formations de l'établissement ni se présenter aux examens,
- sur les listes électorales ni participer aux scrutins.

### **Article 4 - Tarification de la prestation de services associés au statut**

Le montant annuel de la rémunération de services acquitté par l'utilisateur pour l'hébergement dans le système d'information et le bénéfice des prestations associées durant l'année universitaire en cours est de :

- zéro euros (0,00 €) pour les étudiants extérieurs inscrits, parallèlement à leur hébergement, à la préparation d'un diplôme dans un établissement d'enseignement supérieur co-accrédité avec l'université de Franche-Comté à délivrer ce diplôme,
- zéro euros (0,00 €) pour les stagiaires de la formation continue inscrit à une formation courte sans évaluation ni résultat,
- quatre-vingt-dix euros (90,00 €) pour les autres étudiants extérieurs (ou tout autre montant, prévu par convention avec leur établissement d'inscription à la préparation d'un diplôme).

Aucune demande de remboursement de la rémunération de services acquittée par l'utilisateur n'est autorisée une fois son hébergement dans le système d'information numérique accompli.

Une seule demande de bénéficier du statut d'hébergé peut être prise par année universitaire.

### **Article 5- Modalités d'attribution du statut, durée et fin**

Pour demander à bénéficier du statut d'utilisateur hébergé, l'individu :

- renseigne les données personnelles du formulaire de demande,
- fournit les pièces justificatives,
- s'acquitte du montant dont il est redevable, le cas échéant.

L'autorisation de bénéficier du statut d'utilisateur hébergé est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'utilisateur demande à être hébergé. Elle est valable pour l'année universitaire en cours. L'accès aux services conféré par le statut hébergé prend fin avec l'année universitaire au titre de laquelle il a été accordé.

L'utilisateur est alors enregistré par les services de la composante qui a accepté la demande dans le progiciel de gestion de scolarité (APOGÉE) à une année d'études fictive, spécifique aux utilisateurs hébergés, de la composante, permettant de les identifier et les administrer séparément.

Les services de l'université de Franche-Comté ne contrôlent pas l'acquittement de la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation par les utilisateurs qui sont hébergés dans son système d'information lors de leur enregistrement étant donné que ces utilisateurs ne sont pas inscrits en formation dans l'établissement.

### **Article 6 - Exécution**

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

### **Article 7 - Entrée vigueur et publication**

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle entrera en vigueur à réception de l'accusé de réception. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

ANNEXES :

1. Catalogue des services numériques associés au statut d'utilisateur hébergé
2. Formulaire d'inscription tant qu'utilisateur hébergé (modèle pour étudiant en DN MAD)

# CATALOGUE DE SERVICES

Version au 27 janvier 2022 pour CA du 08-02-2022

Légende :

X = eXistant

N = Non existant

				Usagers de l'enseignement supérieur (cf. article L. 811-1 du code de l'éducation)	Usagers de l'enseignement secondaire	
				Externe à UFC/UBFC ou Interne UFC/UBFC sans inscription pédagogique (accès conventionné)		
				Hebergé		
				Etudiant établissement d'enseignement supérieur co- accrédité (uB, ENSMM, UTBM... pour liste)	Stagiaire de la formation professionnelle	Etudiant d'établissement secondaire avec lesquels l'UFC à une convention (ex : Lycéen DN MAD)
Domaine	Sous-domaine	Service métier (vu du point de vue du persona)	Service applicatif (nom de l'application)	inscrits à en vue de la préparation d'un diplôme national co-accrédité (ou d'établissement inter- universitaire)	inscrits à des formations courtes sans évaluation ni résultats (parcours ad hoc)	pas de cursus à l'UFC
Usagers de l'enseignement supérieur (cf. article L. 811-1 du code de l'éducation)						
PERSONAS (Rôles génériques)						
Réseaux	Accès	Obtenir mes identifiants universitaire (login et mot de passe) pour accéder aux services numériques de l'UFC et aux postes de travail	Compte d'accès UFC LDAP et AD temporaire (à la journée et ne dépasse pas la semaine)	N	N	N
Réseaux	Accès	Obtenir mes identifiants universitaire (login et mot de passe) pour accéder aux services numériques de l'UFC et aux postes de travail	Compte d'accès UFC LDAP et AD permanent (pour la durée du contrat y compris pluri-annuel)	X	X	X
Réseaux	Accès	Accéder au réseau privé de l'UFC	VPN	N	N	N
Réseaux	Accès	Accéder au WIFI dans les locaux de l'UFC pour les persona des établissement adhérents eduroam	WIFI eduroam (= pas d'accès à l'intranet de l'UFC)	X	X	X
Réseaux	Accès	Accéder au WIFI dans les locaux de l'UFC pour les persona du SI Gestion de l'UFC	WIFI UFC permanent (= accès à l'intranet de l'UFC)	X	X	X
Réseaux	Accès	Accéder au WIFI dans les locaux de l'UFC pour les invités de l'UFC	WIFI UFC invité (= accès à l'intranet de l'UFC)	N	N	N
Réseaux	Accès	Accéder à internet via le réseau filaire avec son matériel informatique	Réseau filaire	N	N	N
Réseaux	Collaboratif	Disposer d'une ligne de téléphone fixe	Téléphonie	N	N	N
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer d'un poste de travail informatique	Poste de travail personnel	N	N	N
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer d'un téléphone mobile	Téléphonie mobile	N	N	N
Espace Digital de travail	Collaboratif	Accéder en véhicule à 4 roues au Campus	Accès Campus / bornes (à éclaircir ?)	N	N	N
Espace Digital de travail	Collaboratif	Accéder aux bâtiments et salles pourvués de contrôle d'accès (par une carte d'accès)	Carte de contrôle d'accès	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer d'une adresse de messagerie du domaine @univ-fcomte.fr ou @edu.univ-fcomte.fr	Adresse Messagerie	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer d'une boîte de messagerie et agenda Zimbra	Boîte de Messagerie et agenda	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer des logiciels de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Access...)	Plateforme collaborative Office365	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Disposer d'un espace de stockage de document dans l'ENT (obsolète)	Mon espace de fichier	N	N	N
Espace Digital de travail	Collaboratif	Accéder à des espaces de documents partagés dans l'ENT	Mon espace partagé	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Accéder à l'intranet de l'établissement	Portail INTRANET	X	X	X
Espace Digital de travail	Collaboratif	Visualiser les données de mon dossier personnel (identité) et de ma scolarité (IA, IP, notes et résultats)	MonDossierWeb (via Portail de services numériques ENT) Fiche personne (APOGEE)	X	X	X
Espace Digital de travail	Helpdesk	Déposer une demande d'assistance informatique	Demandes d'assistance	X	X	X
SI Gestion	SUP-FC	Accéder aux contenus pédagogiques déposés sur MOODLE	Contenus de formation MOODLE	X	X	X
SI Gestion	SUP-FC	Accéder aux contenus vidéos et screencast en ligne (YouTube interne UFC)	Mediacenter	X	X	X
SI Service commun de documentation	SCD	Réserver et retirer des livres et documents papier	Logiciel du SCD	X	X	X
SI Service commun de documentation	SCD	Réserver et consulter des livres et documents numériques	Logiciel du SCD	X	X	X
SI Gestion	Domaine Scolarité	Gérer l'agenda des cours, la réservation des salles, du parc de véhicules de la composante/du service	Agenda scolarité (ADE)	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Consulter l'agenda de mes cours et des salles dans lesquelles ils ont lieu	Agenda scolarité (ADE)	X	X	X
SI Gestion	SUP-FC	Enchaîner les 4 étapes de mon inscription en formation à distance au SUP-FC	Dédale	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Trouver la procédure et l'application qui convient à sa situation	Plateforme Admission-Inscription	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Déposer sa demande d'admission/sa candidature/sa pré-inscription dans une formation de l'université	Parcoursup, eCandidat, Trouver mon master, Etudes en France	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Déposer sa demande de mobilité	Mobility On Line	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	S'inscrire ou se réinscrire administrativement Enregistrer ses données personnelles	Inscriptions (IA Primo, IA Réins) Fiche personne (APOGEE)	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Déposer ses pièces justificatives d'inscription	Dépôt de documents (PJ Web)	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	S'inscrire pédagogiquement	Inscriptions (IP Web)	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Saisir les notes des usagers	Saisie des notes (SNW)	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Disposer d'un PASS'UBFC (témoigner de la régularité de sa situation, accéder aux locaux, payer CROUS/photocopie/distributeur via IZZLY, emprunter au SCD ...)	Carte CMS	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Déclarer ses choix de filières d'études de santé à l'issue de la 1re année d'études Accès santé	Choix de filière santé pour les PAS et LAS	N	N	N
SI Gestion	Domaine Scolarité	Enregistrer, consulter et administrer les données d'une persona	Fiche personne (Apogée)	N	N	N
SI Gestion	CLA	Enregistrer, consulter et administrer les données d'une persona	Fiche personne (logiciel du CLA)	N	N	N
SI Gestion	Domaine RH	Enregistrer, consulter et administrer les données d'une persona	Fiche personne (Siham)	N	N	N
<b>Nouveaux services demandés</b>						
...	...	Accéder à des ressources pédagogiques spécifiques (Plateformes techniques, Ressources du réseau S.mart, Ateliers des composantes, Mediacenter, autres Outils pédagogiques (à préciser))	Pas de service applicatif central	Demande à effectuer auprès de l'enseignant référent	Demande à effectuer auprès de l'enseignant référent	Demande à effectuer auprès de l'enseignant référent

